# Le Conseil Municipal des Enfants

## Mode d'emploi :

1. Qu'est-ce que le Conseil Municipal des enfants ?
2. Quel rôle a le Conseil Municipal des enfants, quels sont ses objectifs ?
3. Comment fonctionne le C.M.E ?
4. Les conseils municipaux et les réunions commissionnaires.
5. L'importance d'un partenariat Ecole-Mairie.

## 1. Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Jeunes ?

Le Conseil Municipal des Enfants réunit des enfants Labardais de différents niveaux (du CE1 au CM2). Ces jeunes Conseillers sont « élus » au sein même de l'école par leurs camarades. Le C.M.E est un lieu de discussion, de réflexion, de proposition et d'action pour les jeunes élus Labardais. Ce conseil a aussi pour but d'être un outil éducatif.

## 2. Quel rôle a le Conseil Municipal des jeunes, quels sont ses objectifs ?

Le Conseil Municipal des Enfants répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression des enfants de la commune. Le C.M.E donne l'occasion de répondre à un apprentissage des notions de citoyenneté et de démocratie via des élections, des débats. Ce conseil a aussi la volonté de permettre aux enfants de monter des projets réalisables au sein de la commune (et avec son aide) afin de les faire participer activement à la vie de leur commune et valoriser la jeune génération. De plus, le Conseil Municipal des Enfants doit être vu comme un outil pédagogique mis à la disposition des enfants, par exemple en lui permettant de prendre la parole en public pour pouvoir donner son opinion sur divers points tout en étant capable d'argumenter. Bien sûr, le C.M.E n'est pas là dans le but de tenir des discours politiques auprès des enfants.

## 3. Comment fonctionne le C.M.E ?

1) ***Qui peut se présenter ?*** Ne peuvent se présenter que les enfants résidant sur la commune de Labarde.
2) ***Il y a-t-il des élections ?*** Oui, le jeune conseiller municipal est élu par l'ensemble de ses camarades. Les élections seront précédées d'une déclaration de candidature ainsi que d'une profession de foi émanant du candidat dans laquelle il explique sa motivation. Les élections se déroulent courant Octobre.
3) ***Où vote-t-on ?*** Le vote peut se dérouler dans l'école avec la mise à disposition d'une urne dans laquelle les bulletins de votes seront déposés ou bien au foyer communal, là où ont lieu les véritables

élections.

4) ***Pour combien de temps on est élu ?*** Le mandat d'un jeune conseiller est de un an. Ainsi cela permet un renouvellement fréquent des participants au sein même du conseil. Un mandat se base sur le calendrier scolaire, c'est à dire du mois de Septembre à celui de Juillet.

5) ***Est-ce qu'il y a des réunions ?*** Oui, les conseillers connaitront neufs réunions dans l'année, dont trois conseils municipaux et six réunions qui seront l'occasion de travailler sur les projets.

6) ***Qui l'anime ?*** Il est animé par des conseillers municipaux en majeure partie mais en fonction des projets, des besoins, une intervention des membres de l'équipe pédagogique pourrait être nécessaire.

## 4. Les conseils municipaux et les réunions commissionnaires.

### *A) Les conseils municipaux :*

La fréquence des conseils municipaux est de un par trimestre soit trois par an. Ils peuvent êtres publiques et se dérouler en présence du Maire mais aussi des parents. Enfin ils ont lieux dans la salle du conseil de la mairie et n'excède pas plus d'une heure.

**- Le premier (courant Novembre) :** Ce premier conseil correspond à l'installation du C.M.E.
**- Le second (courant Février) :** Ce second conseil est celui de la présentation au Maire, aux conseillers municipaux (et aux parents) du ou des projets, qui seront réalisés sur la commune de Labarde.
**- Le troisième (courant Juin) :** Ce dernier conseil municipal correspond au bilan de fin de mandant, l'occasion de faire un point avec les élus (mais aussi avec tous les participants, intervenants).

### *B) Le travail en commission, trois grands axes :*

Les jeunes élus se réuniront neuf fois dans l'année pour pouvoir travailler sur leurs projets. Les commissions correspondent en réalités à trois grands axes, des grands thèmes qui permettent de classer les projets souhaités par les enfants. Ces trois grandes catégories sont les suivantes :

- ***Événements et Communication :*** De par la rédaction de quelques lignes (un encart) dans le journal de la commune : le Bardi. Ou encore, pourquoi pas l'organisation d'évènements (sportifs/culturels/etc…) au sein de la communes et la création du logo du C.M.E.

- ***Solidarité :*** C'est ici l'occasion de mettre en avant cette notion de partage. Possibilités donc, de mener des actions auprès des habitants de la commune et avec l'aide de certaines instances notamment associatives déjà en place sur la commune.

***- Urbanisme :*** Pourquoi pas donner l'occasion aux enfants d'embellir leurs communes et/ou de développer des projets autour de l'environnement.

## 5. Un partenariat Ecole-Mairie :

Ce projet qui a pour volonté de redynamiser la vie locale ne peut se faire sans un partenariat entre l'école et la mairie. En effet, école et mairie doivent agir comme de véritables acteurs pour œuvrer au bon fonctionnement de ce Conseil Municipal des Enfants. Aussi, ce conseil désir répondre via son action, a la question de l'apprentissage des valeurs de la République et sur cette notion de citoyenneté, question fréquente et surtout très actuelle à laquelle il nous faut répondre. Il est donc important qu'une communication s'effectue entre personnel de l'école et de la mairie et que les équipes enseignantes soit pleinement associées à ce projet. Cependant, il reste primordial de continuer à distinguer les institutions que sont l'école et mairie. Le conseil municipal des enfants est un projet porté par l'ensemble du conseil de la commune.